

KIT CITOYENNETÉ

À destination des maîtres d'apprentissage / tuteurs en entreprise

CFA Campus Avenir

1. Objet du kit

Ce kit a pour objectif d'accompagner les maîtres d'apprentissage dans leur rôle éducatif et citoyen auprès des apprentis, conformément aux missions prévues à l'article L.6231-2 du Code du travail (missions 7 et 9).

Il vise à : - promouvoir l'égalité, la mixité et la non-discrimination, - prévenir les situations de harcèlement, de violence ou de discrimination, - rappeler le cadre légal et les bonnes pratiques en entreprise, - fournir des repères clairs et des procédures de signalement.

2. Le rôle citoyen du maître d'apprentissage

En tant que maître d'apprentissage, vous contribuez activement à : - l'intégration professionnelle et sociale de l'apprenti, - la transmission des valeurs républicaines et professionnelles, - la prévention des comportements à risque, - la création d'un environnement de travail respectueux et sécurisé.

Votre posture est déterminante dans la construction du parcours personnel et professionnel de l'apprenti.

3. Égalité professionnelle et non-discrimination

Principes fondamentaux

Aucune distinction ne peut être faite entre les salariés et apprentis notamment en raison : - du sexe, de l'âge, de l'origine, - de l'orientation sexuelle, - de la situation de handicap, - des convictions religieuses ou politiques, - de l'état de santé.

Toute discrimination est interdite, que ce soit lors de l'accueil, de la formation, de l'évaluation ou de l'évolution professionnelle.

Bonnes pratiques

- adopter un langage professionnel et inclusif,

- garantir l'égalité de traitement dans les missions confiées,
- être attentif aux situations d'isolement ou de mise à l'écart,
- signaler toute situation préoccupante.

4. Prévention du harcèlement et des violences

Définitions

Le harcèlement moral ou sexuel se caractérise par des agissements répétés ou graves pouvant porter atteinte à la dignité, à la santé ou à l'avenir professionnel de la personne.

Signaux d'alerte

- changement brutal de comportement,
- absentéisme inhabituel,
- isolement ou repli sur soi,
- baisse soudaine de performance.

Votre rôle

- agir immédiatement en cas de situation identifiée,
- ne jamais banaliser un comportement inapproprié,
- alerter le CFA Campus Avenir sans délai.

5. Accueil et accompagnement de l'apprenti

Bonnes pratiques d'intégration

- présentation claire de l'entreprise et des règles internes,
- désignation d'un interlocuteur identifié,
- explication des missions et attentes,
- points réguliers de suivi.

Un accueil structuré favorise la réussite et limite les situations de rupture.

6. Procédure de signalement – CFA Campus Avenir

Toute situation préoccupante (discrimination, harcèlement, difficultés graves) peut être signalée : - par l'apprenti, - par le maître d'apprentissage, - par un formateur ou référent CFA.

Contact CFA Campus Avenir - Email : xavier@campusavenir.fr - Référent pédagogique / référent apprentissage

Les signalements sont traités de manière confidentielle, impartiale et dans l'intérêt de l'apprenti.

7. Engagement du maître d'apprentissage

En tant que maître d'apprentissage, vous vous engagez à : - respecter les principes d'égalité et de non-discrimination, - adopter une posture bienveillante et professionnelle, - contribuer à un climat de travail respectueux, - coopérer avec le CFA en cas de difficulté.